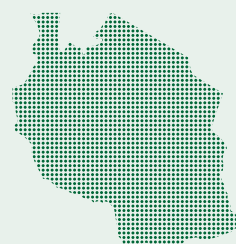


LONDA

DROITS NUMÉRIQUES ET INCLUSION AU TANZANIE

UNE PUBLICATION DE PARADIGM INITIATIVE



**2020
RAPPORT**

www.paradigmhq.org



     @ParadigmHQ

LONDA

DROITS NUMÉRIQUES ET INCLUSION AU TANZANIE 2020 RAPPORT

UNE PUBLICATION DE PARADIGM INITIATIVE

Publié par Paradigm Initiative

374 Borno Way, Yaba, Lagos, Nigeria

Email: media@paradigmhq.org

www.paradigmhq.org

Publié en Avril 2021

Rapport rédigé par Anonymous

Équipe Éditoriale: 'Gbenga Sesan, Kathleen Ndongmo, Koliwe Majama, Margaret Nyambura Ndung'u,

Mawaki Chango, Nnenna Paul-Ugochukwu and Thobekile Matimbe.

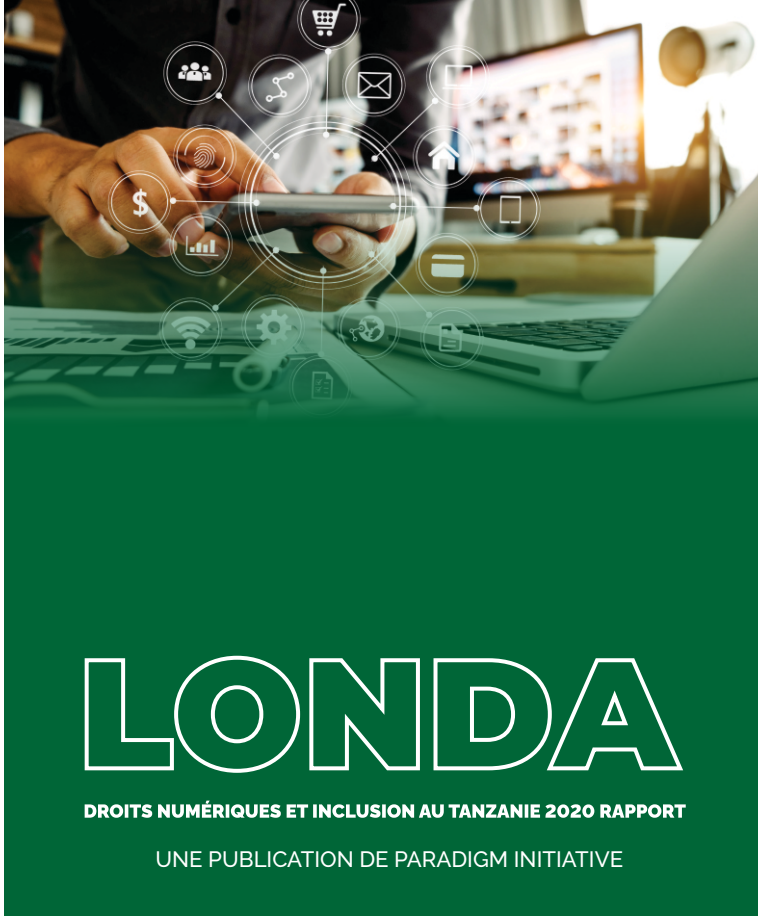
Conçu par Luce Concepts

This publication may be reproduced for non-commercial use in any form provided due credit is given to the publishers, and the work is presented without any distortion.

Copyright © 2021 Paradigm Initiative



Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0)



LONDA

DROITS NUMÉRIQUES ET INCLUSION AU TANZANIE 2020 RAPPORT

UNE PUBLICATION DE PARADIGM INITIATIVE

Les organisations de la société civile continuent de travailler pour faire progresser les droits et l'inclusion numériques en Afrique, en veillant à ce que les meilleures pratiques soient adoptées dans les politiques et la législation. Ce rapport analyse l'état des droits numériques et de l'inclusion au Tanzanie, en examinant les violations et les lacunes, en étudiant l'utilisation et l'application de la politique et de la législation, en soulignant les étapes importantes et en proposant des recommandations pour le paysage numérique en Tanzanie. Avec des rapports provenant de 20 pays, cette édition aborde, entre autres, la fracture numérique aggravée par la pandémie de COVID-19 et met en lumière les infractions dans différents domaines thématiques tels que la vie privée, l'accès à l'information et la liberté d'expression, avec un contexte législatif et politique bien énoncé.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE DU PAYS	1
IMPACT DES RÈGLEMENTS COVID-19 SUR LES DROITS ET L'INCLUSION NUMÉRIQUES	2
JOUISSANCE DE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION EN LIGNE EN 2020	2
VIE PRIVÉE, IDENTITÉS NUMÉRIQUES ET SURVEILLANCE	3
ACCÈS À L'INTERNET	3
DISCOURS DE HAINE, DÉSINFORMATION ET LOIS SUR LA DIFFAMATION CRIMINELLE	4
L'AMPLEUR DE L'EXCLUSION NUMÉRIQUE ET SON IMPACT SUR LES DROITS DE L'HOMME	5
GENRE ET TIC	5
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	5





La Tanzanie est un pays d'Afrique de l'Est qui compte plus de 55 millions d'habitants selon le Bureau des statistiques de Tanzanie.¹ La Tanzanie est sous le règne du CCM, avec une opposition féroce qui s'est développée au cours de la dernière décennie avec l'émergence de nouveaux partis d'opposition.²

CONTEXTE DU PAYS

DROITS NUMÉRIQUES ET INCLUSION AU TANZANIE

Le secteur de la communication relève du ministère des transports, du travail et de la communication. Cependant, un organisme indépendant appelé The Tanzania Communication Regulatory Authority (TCRA) s'occupe de la réglementation de ce secteur. La TCRA a été créée en vertu de la loi TCRA n° 12 de 2003.³

Au cours des cinq dernières années, la Tanzanie a connu une évolution négative en ce qui concerne les droits numériques, avec une augmentation du nombre de lois restreignant la jouissance des libertés sur Internet. Au cours des 5 dernières années, plusieurs textes de loi ont été adoptés en tant que lois, amendés pour restreindre davantage l'espace en ligne de diverses manières. Des lois telles que la loi sur les cybercrimes (2015) ont été utilisées pour poursuivre les utilisateurs en ligne perçus comme critiques de la personne du président ou d'autres autorités au pouvoir. Cette loi a été suivie de lois telles que la réglementation sur l'électronique et les communications postales (carte SIM), la réglementation sur les contenus en ligne et la loi sur les statistiques.



Legislation of Laws
restricting the enjoyment
of internet freedom

1. Bureau national des statistiques: Les chiffres de la Tanzanie, Juin 2019

2. www.nationsonline.org/oneworld/tanzania.htm

3. www.tcra.go.tz

Ce rapport a tiré ses informations et ses données d'une recherche documentaire, d'un examen de l'actualité, de notes d'orientation, de rapports nationaux, de rapports parallèles, de politiques et de réglementations, ainsi que de la constitution de la République-Unie de Tanzanie. Ces sources ont été saisies à partir des sites officiels du gouvernement, tels que le TCRA: le site du Parlement, ainsi que des nouvelles provenant de médias réputés, d'organisations de la société civile, de poignées de médias sociaux d'activistes des droits de l'homme, entre autres. Ce rapport national traite de l'impact des règlements COVID-19 sur les droits numériques et l'inclusion, de la jouissance de la liberté d'expression en ligne, de la vie privée, des identités numériques et de la surveillance, de l'accès à Internet, des discours haineux, de la désinformation et des lois sur la diffamation criminelle, de l'étendue de l'exclusion numérique et de son impact sur les droits de l'homme, du genre et de l'infrastructure numérique.

IMPACT DES RÈGLEMENTS COVID-19 SUR LES DROITS ET L'INCLUSION NUMÉRIQUES

Le 16 Mars 2020, la Tanzanie a signalé son premier cas de coronavirus.⁴ Depuis lors, le pays a signalé un total de 509 cas, puis a cessé de publier des informations.⁵ Cependant, pour un pays qui a déjà été à la croisée des chemins avec le respect des droits de l'homme dans la région et un président critiqué pour avoir ignoré les droits de l'homme, la pandémie n'a pas changé la dynamique de la pratique, mais a plutôt intensifié la situation. À la lumière de la pandémie et de la façon dont la région

a pris des mesures proactives à différents titres pour surmonter les défis, la Tanzanie a refusé à ses citoyens leur droit à l'information ainsi que la liberté d'expression, même via des avenues telles que les médias sociaux. Lorsque l'ambassade des États-Unis en Tanzanie a émis un message d'alerte sanitaire à ses citoyens concernant l'état inconnu du COVID-19 en Tanzanie, Kwanza TV a partagé cette information sur Instagram, d'où la raison pour laquelle sa licence a été suspendue.⁶

JOUISSANCE DE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION EN LIGNE EN 2020

Tout au long de l'année 2020, plusieurs médias ont été suspendus pour une durée allant de quelques jours à plusieurs mois. En Juillet 2020, le comité des contenus de l'autorité de régulation des communications de Tanzanie a convoqué Kwanza Online TV en déclarant que son compte Instagram contenait un message antipatriotique et négatif pour le pays. À la suite de cette convocation, Kwanza TV a déclaré qu'elle n'avait pas eu suffisamment de temps pour répondre aux accusations. Peu de temps après, le régulateur a publié une déclaration indiquant que le radiodiffuseur⁷ avait publié un contenu trompeur qui contrevenait aux normes professionnelles, et qu'il était donc suspendu pour 11 mois.⁸

Les activistes et les organisations de défense des droits de l'homme ont débattu des implications et de l'utilisation des récentes lois adoptées, telles que la réglementation sur le contenu en ligne EPOCA et la loi sur la cybercriminalité, entre autres. Leur utilisation est devenue plus évidente à

4. VOA: La Tanzanie confirme le premier cas de coronavirus, Mars 2020, <https://www.voanews.com/science-health/coronavirus-outbreak/tanzania-confirms-first-case-coronavirus>

5. Worldometer : Cas COVID Tanzanie, Novembre 2020,, <https://www.worldometers.info/coronavirus/country/tanzania>

6. Reporters sans frontières : La Tanzanie suspend un autre média pour sa couverture de Covid-19, juillet 2020, <https://rsf.org/en/news/tanzania-suspends-another-media-outlet-over-its-covid-19-coverage>

7. Poignée Twitter de la TCRA : Taarifa kwa Vyombo vya Habari, Juillet 2020, https://twitter.com/TCRA_Tz/status/1280137947199782919?s=20

8. CPJ : La Tanzanie interdit Kwanza Online TV pendant 11 mois en raison d'un post Instagram "trompeur" sur COVID-19; July 2020, <https://cpj.org/2020/07/tanzania-bans-kwanza-online-tv-for-11-months-citing-misleading-instagram-post-on-covid-19/>

l'approche des élections, lorsqu'une répression a été lancée pour bloquer les moyens en ligne en tant qu'espace de rassemblement, de mobilisation et de partage d'informations.

Dans les mois précédant les élections, des activistes inspirés par un leader religieux bien connu et influencés par des activistes en ligne ont lancé une protestation en ligne qui s'est poursuivie jusqu'aux élections, exigeant une commission électorale indépendante.⁹ Cette mobilisation s'est principalement faite en ligne via Twitter, où de nombreux adeptes ont tweeté des photos vêtus de blanc en guise de protestation silencieuse, et pour certains, cette protestation a duré jusqu'à l'élection. Parmi les contenus interdits par la nouvelle réglementation sur les contenus en ligne figurent "les contenus qui participent à la planification, à l'organisation, à la promotion ou à l'appel à des manifestations, à des marches ou à des événements similaires susceptibles de provoquer des troubles de l'ordre public".¹⁰

VIE PRIVÉE, IDENTITÉS NUMÉRIQUES ET SURVEILLANCE

La Tanzanie ne dispose pas encore d'une politique de protection des données et de la vie privée, mais sa constitution garantit le droit à la vie privée, qui n'est toutefois pas reflété dans les lois pertinentes.

Les activistes et les organisations de défense des droits de l'homme ont débattu des implications et de l'utilisation des récentes lois adoptées

”

La loi sur l'électronique et les communications postales (réglementation des cartes SIM) 2020 a été publiée le 7 février 2020, rendant obligatoire l'enregistrement biométrique des cartes SIM pour tous les utilisateurs de cartes SIM en Tanzanie. L'enregistrement biométrique¹¹ des cartes SIM est subordonné à la possession d'un numéro d'identification national (NIN) et/ou d'une pièce d'identité. Cependant, en l'absence d'une loi régissant la protection des données et de la vie privée, cette mesure pourrait s'avérer préjudiciable. Or, en l'absence d'une loi régissant la protection des données et de la vie privée, cela pourrait s'avérer préjudiciable. Cette loi oblige les individus à fournir des données personnelles accessibles par des organismes publics tels que les télécoms. Les lois tanzaniennes ne garantissent pas encore le droit de communiquer anonymement sur Internet, ce qui supprime le droit à l'anonymat.



ACCÈS À L'INTERNET

Récemment, l'autorité de régulation des communications de Tanzanie a fait état d'une augmentation du nombre d'abonnés à l'internet mobile à 27 millions, avec un peu plus d'un million de nouveaux utilisateurs gagnés au cours des deux premiers trimestres de l'année 2020.¹²

9. Twitter : Maria Sarungi tweete sur le port de tenues blanches en guise de protestation silencieuse pour demander un organe électoral indépendant, Juin 2020, <https://twitter.com/mariastsehai/status/1277572130851479552?lang=en>

10. TCRA:Règlement sur l'électronique et les communications postales (contenu en ligne),2020,

[https://www.tcra.go.tz/document/The%20Electronic%20and%20Postal%20Communications%20\(Online%20Content\)%20Regulations,%202020](https://www.tcra.go.tz/document/The%20Electronic%20and%20Postal%20Communications%20(Online%20Content)%20Regulations,%202020)

11. Clyde and Co : Enregistrement des cartes SIM en Tanzanie, Juillet 2020, <https://www.clydeco.com/en/insights/2020/07/sim-card-registration-in-tanzania>

12. Autorité de régulation des communications de Tanzanie : Statistiques trimestrielles sur les communications, septembre 2020,

<https://www.tcra.go.tz/publication-and-statistics/statistics>



La loi sur l'électronique et les communications postales (réglementation des cartes SIM) 2020 a été publiée le 7 Février 2020, rendant obligatoire l'enregistrement biométrique des cartes SIM pour tous les utilisateurs de cartes SIM en Tanzanie.

Selon la recherche ICT in Africa, un panier de 1 Go en Tanzanie au deuxième trimestre de 2020 coûtait 2,17 \$,¹³ ce qui en fait le prix le plus élevé, alors qu'en septembre 2019, il était le plus bas de la région d'Afrique de l'Est. Leur recherche compare les prix de 1GB d'Internet mobile quotidien en prenant en compte les frais moyens de l'ensemble des fournisseurs d'accès à Internet (FAI) dans chaque pays. En comparaison avec le niveau de vie des Tanzaniens, dont le PIB par habitant en 2019 selon la banque mondiale est de 1122 \$,¹⁴ ce qui en fait un choix de pain ou de haut débit pour de nombreux utilisateurs. En raison de l'insécurité alimentaire et des faibles revenus, les données ne sont pas une priorité dans leur vie quotidienne, ce qui conduit à l'autocensure ou au retrait de l'utilisation d'Internet. Alors que le nombre d'utilisateurs de l'internet a augmenté, les fossés numériques entre

les sexes, ainsi que les fossés d'accès en milieu rural et urbain, existent toujours et la décentralisation des opportunités est limitée.

DISCOURS DE HAINE, DÉSINFORMATION ET LOIS SUR LA DIFFAMATION CRIMINELLE

La Tanzanie ne dispose pas d'une loi spécifique sur les discours de haine, comme c'est le cas dans certains pays, mais certains textes législatifs répondent à certaines de ces préoccupations. Le règlement sur le contenu en ligne (2020) stipule, à l'article 16, section 3(m), que parmi les contenus interdits figurent "les contenus qui encouragent ou favorisent ce qui pourrait susciter la sédition, la haine, le racisme". Le même règlement aborde également les préoccupations relatives aux

13. Recherche ICT Africa Mobile Pricing (2020), https://researchictafrica.net/ramp_indices_portal

14. Indicateur de données de la Banque mondiale (2019), <https://data.worldbank.org/indicator/NY.GDP.PCAP.CD?locations=TZ>

“contenus qui visent à publier des informations dans le but de ridiculiser, d'abuser ou de nuire à la réputation, au prestige ou au statut de la Tanzanie”¹⁵

Il en résulte un manque de décentralisation des opportunités, la majorité se voyant refuser l'accès à des droits tels que le droit d'accès à l'information.

L'AMPLEUR DE L'EXCLUSION NUMÉRIQUE ET SON IMPACT SUR LES DROITS DE L'HOMME

Les élèves Tanzaniens de l'école primaire sont tenus d'apprendre les TIC dans une matière appelée “Tehama”. Cependant, la majorité des écoles publiques n'ont pas accès aux ordinateurs ou à l'internet, ce qui en fait une matière plus ou moins théorique. L'accès à l'internet est plus répandu dans les zones urbaines que dans les zones rurales, ce qui rend l'accès difficile, car les grands investissements en infrastructures sont réalisés dans les zones urbaines où le marché est plus large.

GENRE ET TIC

Si des lois telles que la loi sur la cybercriminalité traitent de problèmes tels que la cyberintimidation, elles ne sont pas centrées sur le genre car elles ne comblent pas les lacunes en termes de violence en ligne, de traque, de harcèlement et d'utilisation illégale d'images/vidéos, en particulier pour les femmes. L'absence de politique de protection des données et de la vie privée en Tanzanie rend des groupes particuliers tels que les femmes vulnérables à la violence sexiste liée à la technologie, ce qui conduit à l'autocensure et au retrait de l'utilisation d'Internet.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La Tanzanie a perdu la réputation de défendre la démocratie et les droits, que ce soit en ligne ou hors ligne. Avec l'utilisation de l'état de droit et la récente fermeture de l'internet, elle s'est encore éloignée de la protection des espaces civiques, les “porches de la démocratie”, en limitant les libertés et les droits de la population.

Pour s'assurer que les voix des citoyens ne soient pas réduites au silence et que leurs possibilités d'exercer leurs droits ne soient pas bafouées, il est essentiel que la Tanzanie révise sa constitution et s'assure que les droits et libertés garantis par la constitution, comme l'article 16 de la constitution qui reconnaît le droit à la vie privée. Cet article stipule que “toute personne a droit au respect et à la protection de sa personne, à la vie privée de sa propre personne, de sa famille et de sa vie matrimoniale, ainsi qu'au respect et à la protection de sa résidence et de ses communications privées”.¹⁶ La Constitution doit être complétée par des lois et des politiques respectueuses des droits.

15. Section 16 du règlement sur le contenu en ligne (2020), [https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwj55tnO-JPuAhWGUcAKHQonBpsQFjAAegQIAxAC&url=https%3A%2F%2Fwww.tkra.go.tz%2Fdocument%2FThe%2520Electronic%2520and%2520Postal%2520Communications%2520\(Online%2520Content\)%2520Regulations%2C%25202020&usq=AOvVawoWCGjGoL_ojzqPC3XhiYGk](https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwj55tnO-JPuAhWGUcAKHQonBpsQFjAAegQIAxAC&url=https%3A%2F%2Fwww.tkra.go.tz%2Fdocument%2FThe%2520Electronic%2520and%2520Postal%2520Communications%2520(Online%2520Content)%2520Regulations%2C%25202020&usq=AOvVawoWCGjGoL_ojzqPC3XhiYGk)
16. La constitution de la République unie de Tanzanie (1977), www.parliament.go.tz/publication/journals



La Tanzanie doit adopter une approche fondée sur les droits de l'homme lorsqu'elle promulgue des réglementations qui créeront des tensions entre les détenteurs de droits et les détenteurs d'obligations afin de garantir l'égalité d'accès aux opportunités accordées dans le monde hors ligne et en ligne. Pour garantir l'inclusion numérique, les politiques en matière de TIC en Tanzanie doivent répondre aux besoins de groupes spéciaux tels que les femmes et les personnes handicapées. La Tanzanie a un long chemin à parcourir pour garantir les droits et l'inclusion dans l'espace numérique, mais une bonne façon de commencer est de définir les bons paramètres pour l'élaboration de politiques qui favorisent l'inclusion dans la prise de décision et sont centrées sur les personnes.

LONDA

DROITS NUMÉRIQUES ET INCLUSION AU TANZANIE 2020 RAPPORT

UNE PUBLICATION DE PARADIGM INITIATIVE



Paradigm Initiative

374 Borno Way, Yaba, Lagos, Nigeria

Email: media@paradigmhq.org

www.paradigmhq.org

     @ParadigmHQ